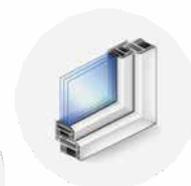




ILORAL Vision

NOS SOLUTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

VOS TRAVAUX FINANCÉS JUSQU'À 100%





LE DISPOSITIF DES CEE ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) s'adresse à l'ensemble des consommateurs d'énergie, particuliers, copropriétés, bailleurs sociaux, entreprises, agriculteurs, établissements de santé, administrations publiques et collectivités territoriales dans le cadre de la loi de transition énergétique. Le dispositif a été introduit par la loi sur l'énergie du 13/07/2005 (loi POPE) avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Il s'appuie sur : les obligés que sont Les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant,...), les délégataires, les mandataires et sur les entreprises qualifiées et certifiées disposant d'une mention « Reconnu Garant de l'Environnement » RGE, Qualipac, Qualigaz, ... Les travaux sont strictement encadrés par les Fiches d'Opération Standardisée du Ministère de la Transition Ecologique, publiées par décret, consultables sur le site de l'ADEME.

<http://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches>



Dans ce cadre législatif très strict, ILORAL Vision mandataire de plusieurs obligés dont TotalEnergies vous accompagne pour la planification, le suivi et le financement de vos travaux de rénovation énergétique pour vous permettre de bénéficier de plus de 35% d'économies sur vos factures d'énergie.



TOTAL ÉNERGIES ET ILORAL VISION FINANCENT VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



COMMENT ÇA MARCHE ?

ILORAL VISION VOUS APPORTE LA SOLUTION GLOBALE ET SÉCURISÉE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

ÉTAPE 1 — VISITE TECHNIQUE



Étude du patrimoine et de vos obligations réglementaires. Mesure et analyse des données techniques et désignation des interlocuteurs par ILORAL VISION.



ÉTAPE 2 — SOLUTIONS

Visite technique par un de nos superviseurs travaux ou expert énergétique. Mesure des métrages et présentation des solutions et des sociétés de travaux préconisées selon le type de travaux. ILORAL VISION, mandataire de TotalEnergies vous permet de bénéficier du financement de vos travaux de rénovation énergétique grâce aux dispositifs CEE, Ma PrimeRenov', Action Logement, CITE, Eco-PTZ, ...

ÉTAPE 3 — DEVIS



Présentation des Devis détaillés et planification des travaux de rénovation énergétique par nos superviseurs.



ÉTAPE 4 — TRAVAUX

Les travaux sont réalisés par des sociétés qualifiées Reconnues Garanties de l'Environnement (RGE), conformément aux exigences des *Fiches d'Opération Standardisée* du ministère de la transition écologique consultable sur le site de l'ADEME. Nos superviseurs contrôlent le bon déroulement des travaux.



ÉTAPE 5 — CONTRÔLE

Contrôle des travaux réalisés par un bureau de contrôle agréé COFRAC pour garantir la qualité et la conformité des travaux réalisés.

ÉTAPE 6 — DOSSIER ADMINISTRATIF



Collecte des documents nécessaires à la demande de valorisation par ILORAL VISION pour le compte de TotalEnergies, EDF, ... dont l'Attestation sur l'Honneur (AH). Contrôle conformité administrative du dossier.



ÉTAPE 7 — DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CEE

Constitution du dossier de demande des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et dépôt sur EMMY par ILORAL Vision, pour le compte de TotalEnergies. Suivi de l'instruction auprès du Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie (PNCEE)

NOS DOMAINES D'INTERVENTION



ISOLATION DES COMBLES PERDUS

Les combles perdus se situent sous le toit au-dessus d'une pièce chauffée. L'air chaud étant plus léger que l'air froid celui-ci a tendance à remonter. Les combles non isolés, peuvent être responsables d'environ 30% des déperditions de chaleur. En plus d'une économie d'énergie significative, cette opération permet de conserver un maximum de chaleur en hiver et de fraîcheur en été. L'isolation des combles est une opération rapide à mettre en place, garantissant de très hautes performances thermiques.

Cette opération encadrée par les Fiches d'Opération Standardisée BAT-EN-101 et BAR-EN-101 et génère jusqu'à 30% d'économie d'énergie !

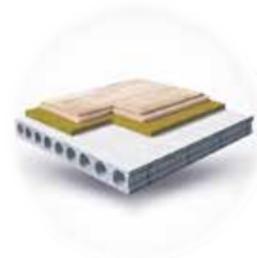


CALORIFUGEAGE DES RÉSEAUX ECS ET/OU DE CHAUFFAGE

Le Calorifugeage consiste à mettre en place une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, pour un système de chauffage collectif. Certains systèmes de chauffage sont jugés inefficaces mais le problème est souvent lié à l'isolation des canalisations.

L'eau chaude produite par la chaudière collective sort à environ 55°C, mais lorsque le réseau circule dans les locaux non chauffés : cave, parking, vide sanitaire, la déperdition de chaleur est importante.

Cette opération encadrée par les Fiches d'opération standardisée BAT-TH-146 et BAR-TH-160 génère jusqu'à 20% d'économie d'énergie !



ISOLATION DES PLANCHERS BAS

Le plancher bas est la paroi séparant votre logement et le sous-sol (un vide sanitaire, caves, parking, ...).

Son isolation est importante car près de 10% des déperditions de chaleur se font par le sol.

L'isolation d'un plancher bas ne présente que des avantages : économies d'énergie, meilleur équilibre de température en été comme en hiver et contribue largement à se sentir mieux chez soi.

Cette opération encadrée par les Fiches d'Opération Standardisée BAT-EN-103 et BAR-EN-103 génère jusqu'à 20% d'économie d'énergie !



ÉQUILIBRAGE DES ORGANES DE CHAUFFAGE

Il n'est pas rare de constater dans un immeuble avec un chauffage collectif que certains logements ne sont pas chauffés suffisamment, tandis que d'autres occupants ouvrent leurs fenêtres car il fait trop chaud dans leur logement. Cela est dû à un « déséquilibre des organes de chauffage ». La chaudière peut fonctionner convenablement et délivrer une eau chaude optimisée au départ, mais si la distribution hydraulique n'est pas bien réglée (équilibrée), le bon débit n'arrive pas convenablement sur chacun des radiateurs. Certains radiateurs sont bien alimentés en eau chaude, au détriment d'autres radiateurs, notamment « en bout » de réseau, qui eux sont sous-alimentés.

Cette opération encadrée par les Fiches d'opération standardisée BAT-SE-103 et BAR-SE-104 génère jusqu'à 10% d'économie d'énergie !

CES OPÉRATIONS VOUS PERMETTENT D'AMÉLIORER VOTRE CONFORT, DE BÉNÉFICIER DE PLUS DE 35% D'ÉCONOMIE SUR VOS FACTURES D'ÉNERGIE ET DE VALORISER VOTRE PATRIMOINE EN VOUS METTANT EN CONFORMITE AVEC LES EXIGENCES DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION



ISOLATION DES MURS (ITI OU ITE)

L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) consiste à envelopper votre bâtiment avec une «couverture isolante ». Cette opération permet d'obtenir des performances thermiques et acoustiques accrues, tant en été qu'en hiver. Dans le cadre d'une rénovation, le bâtiment reste accessible pendant la phase de travaux. Avec des murs bien isolés, il n'y a plus de condensations sur les murs, ni de sensations de froid. En plus des économies d'énergie, on obtient un ravalement complet qui embellit la façade.

Cette opération encadrée par les Fiches d'opération standardisée BAT-EN-102 et BAR-EN-102 génère jusqu'à 20% d'économie d'énergie !



MATELAS POUR L'ISOLATION DES POINTS SINGULIERS

Mise en place des matelas isolants sur les coudes, vannes, robinets, filtres, brides,... du réseau de fluide caloporteur. Le matelas est facile d'utilisation et parfaitement adapté aux différents points singuliers.

Cette opération encadrée par les Fiches d'opération standardisée BAT-TH-155 et BAR-TH-161) génère jusqu'à 20% d'économie d'énergie !



REPLACEMENT DE CHAUDIÈRE COLLECTIVE ET/OU INDIVIDUELLE

La chaudière à Haute condensation en chaufferie permet de produire le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire des logements. Ses performances énergétiques, associées aux aides financières, en font une solution très rentable pour les bâtiments collectifs.

La chaudière gaz à condensation permet d'optimiser la récupération de la chaleur contenue dans les produits de combustion, tirant ainsi profit de toute l'énergie libérée lors de la combustion du gaz. En récupérant cette chaleur (dite chaleur latente), la chaudière à condensation bénéficie d'un surplus d'énergie et consomme moins d'énergie que les chaudières classiques.

Cette opération encadrée par les Fiches d'opération standardisée BAT-TH-102 et BAR-TH-106 génère jusqu'à 30% d'économie d'énergie !



REPLACEMENT DES FENÊTRES

L'isolation de vos fenêtres vous apportera un meilleur confort, et jusqu'à 15% d'économies sur votre facture de chauffage. Découvrez les technologies des vitrages ainsi que les techniques de pose des fenêtres.

- Conservation du dormant : Rapidité d'intervention ; Pas de nécessité de refaire les revêtements muraux ;
- Remplacement : Conservation/amélioration du clair de vitrage ;
- Remplacement de tous les éléments : performances thermique et acoustique optimales ;
- Opportunité d'améliorer l'étanchéité à l'air entre gros-œuvre et bâti.
- Double fenêtre : Amélioration des performances énergétique et acoustique rendue possible malgré les contraintes.

Cette opération (fiche d'opération standardisée BAT-EN-104 et BAT-EN-110) génère jusqu'à 15% d'économie d'énergie !

OPTIMISEZ VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ILORAL VISION, MANDATAIRE DE TOTAL ENERGIES, EST VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.



NOTRE PARTENAIRE OBLIGÉ
Dans le cadre du dispositif CEE.

QUI EST CONCERNÉ ?

Particuliers
Résidentiel collectif
Entreprises tertiaires
Établissements de santé
Industries
Agriculteurs
Collectivités territoriales
Datacenters
Enseignement privé

QUI SOMMES-NOUS ?

ILORAL Vision est une entreprise qui intervient dans le secteur de l'amélioration de l'habitat et l'optimisation de la consommation d'énergie. Spécialisée dans la supervision et le financement des travaux de rénovation énergétique. ILORAL Vision est mandataire de TotalEnergies, EDF et de Ma Prime Rénov'. Notre expertise nous permet de vous accompagner, du rendez-vous de pré-visit à la réalisation des travaux en Assurant leur financement. Fort de notre expérience avec les organismes d'état et les obligés dont TotalEnergies, nous obtenons pour nos clients jusqu'à 100% de financement du coût des travaux.

EN CHIFFRES



2015 CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ



12 NOMBRE DE COLLABORATEURS ADMINISTRATIFS



43 NOMBRE DE COLLABORATEURS TERRAIN DONT UN INGÉNIEUR EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



75000 NOMBRE DE LOGEMENTS RÉNOVÉS



SIÈGE SOCIAL
19, bd Victor Hugo
92200 Neuilly-sur Seine
Tel: 09 54 47 93 73
www.iloral-vision.com
Siret : 812 371888 000 23

NOM DU CONSEILLER :

Téléphone :

